



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

l'agglø

DÉCISION N° 42/2020/BUREAU/CACL

DE LA REUNION DE BUREAU DU LUNDI 12 OCTOBRE 2020 À 15 H 00

AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

APPROBATION DE L'AVENANT N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX N°CACL/ASST/18/035 « ASSAINISSEMENT EU – CITES PERIPHERIQUES DE CAYENNE – BV ROSERAIE MADELEINE – TRANCHE 3 MORTIN »

L'an deux mille vingt, le lundi douze octobre, les membres du Bureau de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral, se sont réunis pour la tenue d'une Réunion de Bureau au siège social de la CACL sous la présidence de Madame Marie-Laure PHINERA-HORTH.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Marie-Laure PHINÉRA-HORTH, Présidente (Présentiel) – Patrick LECANTE, 1^{er} Vice-président (Présentiel) - Gilles ADELSON, 2^{ème} Vice-président (visio) ; Roger ARON, 5^{ème} Vice-président (Visio)- Serge BAFU, 6^{ème} Vice-président (Présentiel) - Monique AZER, 3^{ème} Membre du Bureau (Présentiel) - Anne-Michèle ROBINSON, Membre de la Commission des finances (Présentiel) Nestor GOVINDIN, 2^{ème} Membre du Bureau (présentiel)

ÉTAIENT ABSENTS :

Raphaël RABORD, 4^{ème} Vice-président - David RICHÉ, 3^{ème} Vice- président - Jean GANTY, 1^{er} Membre du Bureau –

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 312/2D/2B en date du 18 février 2008 portant transfert de la compétence déchets ménagers à la CCCL ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu la Délibération n° 57/2014/CACL du 28 mai 2014 portant délégation au Bureau de certaines attributions du Conseil Communautaire ;

Vu la Délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

Entendu l'avis favorable de la Commission Finances du lundi 12 octobre 2020;

Entendu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offre du 02 octobre 2020 ;

Entendu l'avis favorable de la Commission Assainissement du 07 octobre 2020 ;

Entendu l'avis favorable de la Commission Finances du 12 octobre

Entendu l'avis favorable du Bureau du 12 octobre 2020 ;

Entendu le Rapport N° 42/2020/BUREAU/CACL relatif à l'approbation de l'avenant n°1 au marché de travaux n° CACL/ASST/18/035 « Assainissement EU – Cités Périphériques de Cayenne – BV Roseraie madeleine – Tranche 3 Mortin » ;

LE BUREAU

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

DONNE ACTE à la Présidente de son **Rapport N° 42/2020/BUREAU/CACL** relatif à l'approbation de l'avenant n°1 au marché de travaux n° CACL/ASST/18/035 « Assainissement EU – Cités Périphériques de Cayenne – BV Roseraie madeleine – Tranche 3 Mortin » ;

DONNE ACTE de la décision susvisée de la Commission d'Appel d'Offres validant le rapport de présentation de l'avenant n°1 au marché de travaux n° CACL/ASST/18/035 « Assainissement EU – Cités Périphériques de Cayenne – BV Roseraie madeleine – Tranche 3 Mortin » tel que présenté en commission et le dit avenant ;

APPROUVE l'avenant n°1 au marché de travaux n° CACL/ASST/18/035 de maîtrise d'œuvre « Assainissement EU – Cités Périphériques de Cayenne – BV Roseraie madeleine – Tranche 3 Mortin » ;

AUTORISE la Présidente, sur ses bases, à signer l'avenant n°1 au marché de travaux n° CACL/ASST/18/035 « Assainissement EU – Cités Périphériques de Cayenne – BV Roseraie madeleine – Tranche 3 Mortin » avec le titulaire du marché, la société SOGEA GUYANE ;

AUTORISE la Présidente à procéder aux inscriptions budgétaires correspondantes.

AUTORISE la Présidente, sur ces bases, à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Fait et délibéré à Matoury, en réunion de Bureau,
Le lundi 12 octobre 2020

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME
LA PRÉSIDENTE DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Marie-Laure PHINÉRA-HORTH